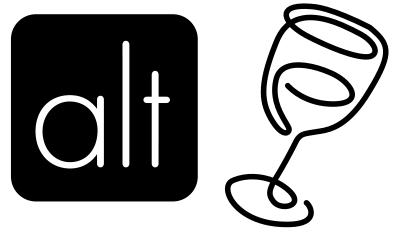
## ANGERS / FRANCE - PARC DES EXPOSITIONS LUNDI 6 & MARDI 7 FÉVRIER 2023

# ANGERS Loire dégusT'









# DOSSIER PRATIQUE DE L'EXPOSANT









## DÉMARCHE ISO 20121 LES ENGAGEMENTS DE DESTINATION ANGERS

## L'éco-responsabilité, au cœur de nos préoccupations

En tant qu'organisateur ou accueillant des événements professionnels et grand public, Destination Angers s'engage au quotidien dans une politique de management responsable de ses activités. Cette volonté s'inscrit pleinement en cohérence avec la politique de transition écologique de notre territoire, notre positionnement Ville nature et dans une optique d'amélioration continue.

Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com dans le cadre de notre démarche de certification ISO20121.

Le Salon des Vins de Loire, événement organisé par Destination Angers s'inscrit dans cette démarche de développement durable avec, à ses côtés La Levée de la Loire et le Salon des Vins Demeter.

Nous invitons chacun des exposants à participer pleinement à cette démarche de développement durable et à nous communiquer ses initiatives afin qu'elles puissent être valorisées.

## Toutes vos initiatives, à nos côtés, comptent!

#### Avant, pendant et après le salon

## Lors du choix de moyen de transport

- >> En moyenne, un trajet en train émet 94 fois moins de CO2 que le même trajet en voiture (pour 1 personne).
- >> En moyenne, un trajet de 100km en voiture en France émet 20kg CO2.
- >> Si vous en avez la possibilité, **pensez à covoiturer** ou à **effectuer vos déplacements en train**!
- >> Pensez également à **emprunter les navettes** au départ de la Gare d'Angers (voir page 5)

## • En utilisant les outils et prestations mis à votre disposition sur le salon

- >> Une **plateforme événementielle** dédiée uniquement au Salon des Vins de Loire a été pensée pour accompagner la réduction de nos éditions papier.
- >> Des unités de tri sont mises en place sur l'ensemble du salon.

N'hésitez pas à consulter notre Memento - Bonnes pratiques (page 3), pour plus d'informations à ce sujet.

## Un événement :



- 2 -

## **Toutes vos initiatives comptent!**

## **Venir au Parc des Expositions d'Angers**

- Transports en commun (bus à proximité)
- Navettes gratuites au départ de la Gare d'Angers
- Covoiturez sans modération! (plateforme de covoiturage Ouestgo)
- Pensez à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel!
- Vous comptez venir en avion ? Pensez à compenser l'empreinte carbone que votre trajet en avion va générer!

Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur le site internet :

https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/

Pour plus d'informations, voir page 6.

## Pour votre espace d'exposition

- Privilégiez la récupération, la mutualisation, la location pour votre espace d'exposition
- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi)
- Evitez les flyers papier en libre-service
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé
- Limitez au maximum les emballages
- Assurez-vous du bon respect des règles de base de sécurité de vos équipes pendant le montage et le démontage
- Pensez à remettre votre badge/tour de cou à l'organisateur à la fin de l'événement

## Aidez-nous à trier et recycler vos déchets!

• Différents flux de tri sont à votre disposition sur la zone logistique du site (Devant Novaxia / derrière Grand Palais).

Merci de respecter les consignes affichées. Voir détails page 19.

## **SOMMAIRE**

	Démarche ISO 20121 : Les engagement de Destination Angers	P.2
	Memento - Bonnes pratiques	P.3
	GÉNÉRALITÉS	
	Horaires / Accès / Hébergement	P.6
	Accueil / Commissariat Général	P.7
1	Parkings exposants / E-badges / Montage et démontage	P.8
	Mise en garde : proposition d'insertion dans les annuaires	
	et guides professionnels	P.9
	Plan général des Salons	P.10
	<b>ÉQUIPEMENT DE VOTRE ESPACE</b>	
	<b>D'EXPOSITION</b>	
2	Équipement général de votre espace d'exposition	P.12
_	Verres - Crachoirs - Services à disposition	P.13
	Liste des prestataires	P.14
	PENDANT LE SALON	
3	Restauration	P. 15
		.,
	RÈGLEMENTATION	
	Règles de sécurité et d'hygiène à respecter	P.17
	Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie	P.17
4	Conduite à tenir en cas d'attaque terroriste	P.18
	Gestion des déchets	P.19
	Gardiennage / Commission de sécurité	P.20
	Inflammabilité des matériaux	P.21
	ANNEXES SALON DES VINS DE LOIRE	
	Assurance	P.23
	Application web et mobile	P.24
5	Scan de badges	P.25
	Bon de commande Salon des Vins de Loire	P.26
	Rétroplanning Espace de Libre Dégustation	P.27-28
	Horaires navettes Gare d'Angers - Parc des Expositions	P.29
6	MEMENTO	P.30
_		



## 1 - GÉNÉRALITÉS

HORAIRES / ACCÈS / HÉBERGEMENT	P.6
ACCUEIL / COMMISSARIAT GÉNÉRAL	P.7
PARKINGS EXPOSANTS / E-BADGES MONTAGE & DÉMONTAGE	P.8
MISE EN GARDE : proposition d'insertion dans les annuaires et guides professionnels	P.9
PLAN GÉNÉRAL DES SALONS	P.10

## **HORAIRES - ACCÈS - HÉBERGEMENT**

## HORAIRES

Les Salons se dérouleront au Parc des Expositions d'Angers les :

Lundi 6 février
 Mardi 7 février
 10 H - 19 H
 10 H - 18 H

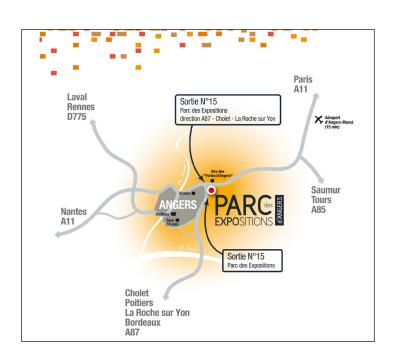
Les parkings et les accès exposants seront ouverts à :

Lundi 6 févrierMardi 7 février7 H 309 H

<u>Parkings exposants</u>: Terrasse Grand Palais (portail 3)

+ Parking 5

Parkings visiteurs: Parkings 1 et 2



## **ACCÈS**

#### **ROUTE**

Accès direct en provenance des autoroutes :

- A 11 (Paris-Nantes) Sortie n°14
- A 85 (Tours Saumur Angers)
- A 87 (Cholet-Niort) Sortie n°15

#### Coordonnées GPS:

Parc des Expositions

Commune de St Sylvain-d'Anjou (Verrières-en-Anjou)

#### TAXI

Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00 <u>Téléchargez l'appli</u> pour commander un taxi en toute simplicité.

#### **VÉHICULE EN LOCATION**

AVIS, Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

## **TRAIN**

Par TGV (1h30 de Paris)

<u>N.B</u>: En moyenne, un trajet en TGV émet 94 fois moins de CO2 que le même trajet en voiture (pour 1 personne).

#### **BUS ET NAVETTES**

## **Navettes gratuites**

Entre la gare et le Parc des Expositions (Entrée 1)

Les horaires des navettes seront disponibles en janvier sur les sites internet des salons (rubrique "Infos pratiques" ou "Actualités") :

<u>www.salondesvinsdeloire.com</u> / <u>www.demeter.fr</u> <u>www.laleveedelaloire.com</u> (et en page 30 du dossier).

#### **Bus Irigo Angers**

Prendre la ligne N°2,

Direction St Sylvain d'Anjou (Verrières-en-Anjou) Arrêt Parc Expo - Cité de l'objet connecté, entrée 1.

#### **COVOITURAGE**

Pensez également à covoiturer avec vos collègues pour vous rendre à l'hôtel! Pour vos covoiturages, inscrivez-vous sur <u>ouestgo.fr</u>

#### **AVION**

Aéroport de Nantes-Atlantique à 45 mn d'Angers par l'A11 : www.nantes.aeroport.fr

## HÉBERGEMENT

Retrouvez l'ensemble des hébergeurs de notre Destination en cliquant sur le lien suivant : <u>Liste des</u> hébergements sur Angers et son agglomération

Pour plus d'information : Rendez-vous sur le site <u>www.angers-tourisme.com</u>

Ou contactez l'office de Tourisme d'Angers au 02 41 23 50 00 ou : officedetourisme@destination-angers.com

## **ACCUEIL / COMMISSARIAT GÉNÉRAL**

## **ACCUEIL / COMMISSARIAT GÉNÉRAL**

Les équipes des Salons se tiendront à votre disposition au Commissariat Général, situé dans le Hall Grand Palais, sous le restaurant.

Présentez-vous dès votre arrivée le dimanche ou le lundi pour :

- Retirer votre enveloppe nominative avec votre enseigne, des porte-badges et tours de cou, et 1 jeton café par jour.
- Toute commande supplémentaire (e-invitations, e-badges exposants...), accompagnée d'un règlement.

Et pour tout autre service (besoin de photocopies, déposer du courrier avant 16h).

Horaires du Commissariat Général				
Dimanche 05/02	14H00 - 19H00			
Lundi 06/02	7H30 - 19H00			
Mardi 07/02	9H00 - 18H00			

## CONTACTER LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL

**2** 02 41 93 40 30

## VOS INTERLOCUTEURS SALON DES VINS DE LOIRE

#### Cheffe de projet :

Aurélie MICHAUD - Tél : 02 41 93 40 40 aurelie.michaud@destination-angers.com

#### **Contacts commerciaux:**

Yves DEREDEC - Tél : 02 41 93 40 46 yves.deredec@destination-angers.com

François BIZARD - Tél : 02 41 93 40 41 françois.bizard@destination-angers.com

#### **Contacts administratifs:**

Valérie RAYER - Tél : 02 41 93 40 53 valerie.rayer@destination-angers.com

Ophélie VAIDIE - Tél : 02 52 60 53 20 ophelie.vaidie@destination-angers.com

## **Contacts techniques:**

Maria POINEL - Tél : 02 41 93 40 40 maria.poinel@destination-angers.com

Camille VERON - Tél : 02 41 93 40 40 camille.veron@destination-angers.com

## VOS INTERLOCUTEURS LEVÉE DE LA LOIRE

## **Relations exposants:**

Angélique BAUDOUIN - Tél: 02 41 18 61 40

#### **Relations visiteurs:**

Emmanuelle CHOLLET - Tél: 06 95 41 97 60

#### **Relations presse:**

Sébastien DAVID - Tél : 06 61 73 11 65 laleveedelaloire@gmail.com

## VOTRE INTERLOCUTRICE SALON DEMETER

Hélène DARRAS - Tél: 06 09 73 75 74

h.darras@demeter.fr

## **PARKINGS EXPOSANTS**

Deux parkings vous sont réservés (dans la limite des places disponibles).

Il s'agit de la terrasse Grand Palais (accès portail 3) + parking 5.

## Retrouvez le plan page 10

## Attention: vous accéderez aux parkings exposants avec votre e-badge exposant.

En outre, tous les passagers du véhicule doivent obligatoirement être porteurs du <u>e-badge exposant</u>. Il est interdit aux visiteurs de pénétrer sur le parking intérieur ou d'utiliser les e-badges exposants.

Si vous ne pouviez tous y stationner, nous vous rappelons que vous pourriez également utiliser les parkings visiteurs gratuits : P1 et P2.

## E-BADGES EXPOSANTS

Chaque personne présente sur le site (exposants, prestataires de services, monteurs de stands,...) **devra être munie d'un e-badge pour entrer sur le site que ce soit avant, pendant ou après la manifestation** (un par personne). Les e-badges seront transmis par e-mail au Responsable de stand.

À partir du dimanche 5 février, seules les personnes badgées auront accès aux Salons. Ces e-badges vous seront adressés en décembre, par e-mail. Dans le cadre de la dématéralisation des documents, merci d'imprimer vous-même votre badge. Des porte-badges et cordons seront à votre disposition au Commissariat Général à votre arrivée.

N'oubliez pas de **prévoir des e-badges pour tous les membres de votre entreprise**. Ils ne pourront pas utiliser d'e-invitations réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.

## **MONTAGE - DÉMONTAGE**

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les gardiens seront habilités à vous demander de présenter votre e-badge.

## HORAIRES MONTAGE

Les exposants pourront accéder à leur emplacement le :

- Dimanche 5 février de 14h à 19h
   (dernière entrée 1h avant la fermeture)
  - > Accès portails 3 et 5
- Lundi 6 février de 7h30 à 9h30
  - > Accès portail 3 et 5

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le lundi 6 à 9h30. Aucun retard ne sera admis.

## HORAIRES DÉMONTAGE

## Mardi 7 février de 18h30 à 21h

> Accès portail 3 et 5

Le rangement et le démontage des stands ne devront en aucun cas commencer avant la clôture du salon soit le **mardi à 18h**.

Les exposants ne respectant pas cette clause du règlement pourront se voir exclure des prochaines éditions.

Les portails du Parc ne seront ouverts qu'après évacuation des visiteurs en accord avec le Chargé de Sécurité et ce à partir de 18h30.



# MISE EN GARDE: PROPOSITION D'INSERTION DANS LES ANNUAIRES ET GUIDES PROFESSIONNELS

Nous souhaitons attirer votre attention sur la propagation des messages et propositions commerciales de diverses sociétés, dont le siège est souvent à l'étranger, qui proposent aux sociétés exposantes un référencement dans leur annuaire / guide professionnel sur Internet.

Via notre Fédération professionnelle UNIMEV, ont été portés à notre connaissance de nombreux cotentieux et litiges afférents à ces parutions.

L'utilisation de notre nom, ou de celui de notre salon, peut vous induire en erreur et vous laisser penser que nous sommes associés, que nous accréditons, participons ou que nous cautionnons l'offre qui vous est ainsi faite. Il n'en est rien et nous vous conseillons la plus grande vigilance sur ces propositions.

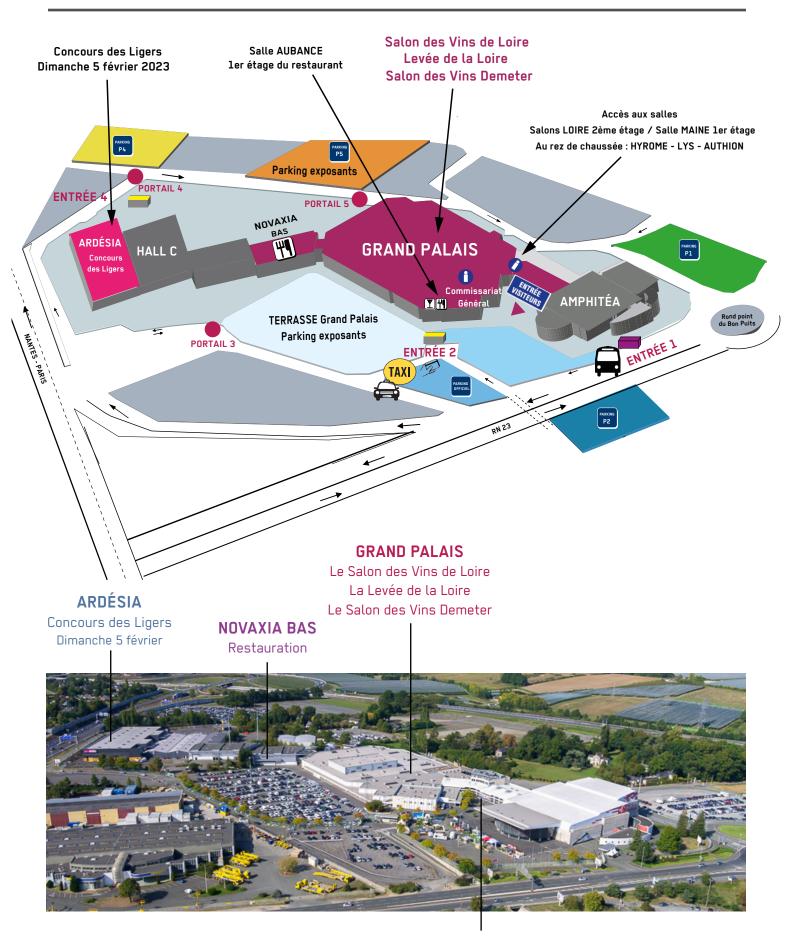
Si vous êtes sollicités par ce type de sociétés, nous vous recommandons avant toute signature d'un document vous engageant juridiquement et financièrement - d'appeler votre référent sur notre salon, ou mieux encore la

Fédération des Métiers de l'Evénement (Foires & Salons)
UNIMEV au 01 53 90 20 00

pour vérifier la réalité, la teneur et le sérieux de l'offre commerciale qui vous est faite.

Pour toute demande d'information sur le catalogue officiel du salon (papier ou web), nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels.

## **PLAN GÉNÉRAL DES SALONS**



**GALERIE DE LIAISON** 

Entrée des Salons

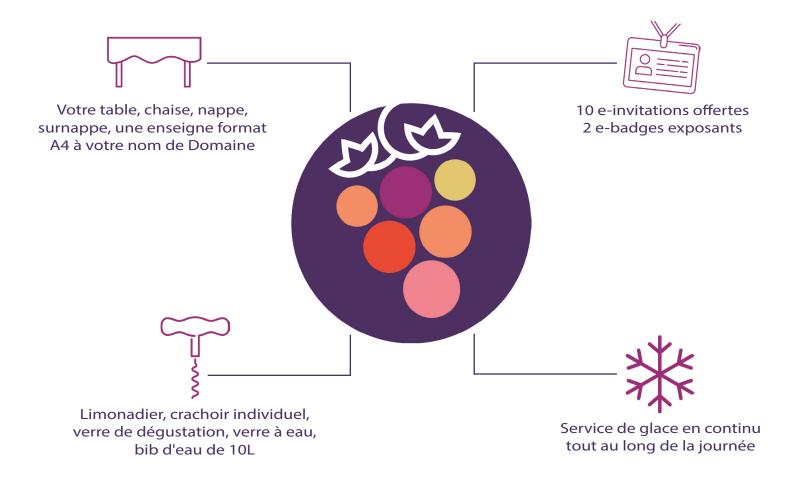


# 2 - ÉQUIPEMENT DE VOTRE ESPACE D'EXPOSITION

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL	P.12
VERRES - CRACHOIRS & SERVICE A DISPOSITION	P.13
LISTE DES PRESTATAIRES	P.14

## **ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE ESPACE D'EXPOSITION**

## UNE FORMULE D'EXPOSITION UNIQUE ET EFFICACE



## RÈGLES D'AMÉNAGEMENT

- Attribution des tables :
  - Par ordre d'arrivée des inscriptions
  - Ilôts par groupe de 8 tables
  - Un numéro par îlot ou chaque vigneron se place librement au montage le dimanche 5 ou le lundi 6 février au matin
- Dans le cadre de scénographie du Salon, des ballons lumineux seront positionnés au centre de certains ilôts d'exposants.
- Ce qu'il faut apporter individuellement :
  - échantillons, torchons, bouchons verseurs réducteurs, plaquette du domaine (petit format ou petite affiche pas de banderole, roll up...), seau à glace, easy cooler, sac poubelle.
- Aucun accès possible à l'électricité.
- Les crachoirs de table sont interdits du fait du contexte sanitaire.

## VERRES - CRACHOIRS & SERVICES A DISPOSITION

## **VERRES & CRACHOIRS EXPOSANTS**

Chaque exposant bénéficiera d'un verre de dégustation, d'un verre à eau et d'un crachoir individuel. Les Salons offrent également aux exposants, un limonadier ainsi qu'un bib d'eau de 10L.

## **VERRES & CRACHOIRS VISITEURS**

Les Salons mettent à disposition de leurs visiteurs, et uniquement de leurs visiteurs (un par personne), des verres professionnels portant les logos des 3 Salons. Un crachoir individuel sera également remis à chaque visiteur.

## SERVICE DE GLACE

Nous mettons gracieusement à votre disposition de la glace pilée. Rendez-vous le matin avant 10h, à l'espace de service à glace, muni d'un récipient.

A compter de 11h, un service d'approvisionnement en glace est prévu sur vos espaces d'exposition tout au long de la journée.

## **FONTAINES A EAU**

Les Salons mettent à disposition de leurs exposants et de leurs visiteurs, plusieurs fontaines à eau réparties dans le Hall du Grand Palais (cf. plan ci-dessous). Les bibs d'eau mis à disposition des exposants peuvent également rendre le niveau de service aux visiteurs.

## BORNES DE RECHARGE TÉLÉPHONE

Plusieurs bornes de recharge pour téléphones, ordinateurs et tablettes seront également à disposition des exposants et des visiteurs pendant toute la durée du Salon (cf. plan ci-dessous).



## LISTE DES PRESTATAIRES

#### **PERSONNEL**

MORGAN SERVICES (Intérim)	02 41 24 07 18	angers-doutre@groupe-morgan-services.fr
POLE EMPLOI	02 41 24 17 20 ou 02 41 72 13 50	
TRINITY Anne-Caroline POUDAT (Hôtesses)	02 40 14 31 76	courriertrinity@yahoo.fr
CITYONE Camille LE CALVEZ (Hôtesses)	06 14 24 85 37 02 40 38 07 25	camille.lecalvez@cityone.fr

### **ACHAT EASY-COOLERS \***

LES ESSENTIELS DU VIN Patrice LAMBERT	02 41 57 77 13	contact@lesessentielsduvin.com site: https://www.oeno-equipement.fr/

<sup>\*</sup> Aucune prestation de location ne sera proposée par nos soins via ce prestataire. Vous pouvez acheter votre easy-cooler sur le site internet : https://www.oeno-equipement.fr/

Avec le code promo LOIRE23, vous bénéficiez de 24 bouchons réducteurs de débit gratuits (distribués le matin des Salons). <u>Deadline pour commande : 13 janvier 2023.</u>





## 3 - PENDANT LE SALON

## RESTAURATION

Toute la restauration (assise, rapide, etc...) des Salons, est rassemblée dans Novaxia.

## Vous y trouverez:

- Le restaurant proposé par les Appellations Bourgueil et Montlouis-sur-Loire.
- Le **Restaurant du Campus de la Gastronomie.** Le Campus de la Gastronomie a été créé en 2018 par la CCI du Maine-et-Loire, l'École Supérieure d'Agricultures et l'Université d'Angers, pour répondre aux besoins en compétences de l'ensemble des acteurs, de la parcelle à la papille. Découvrez son restaurant éphémère Anjou-Saumur, en partenariat avec la Fédération Viticole Anjou-Saumur.
- Sans oublier, une proposition de restauration rapide et de food'trucks.



## 4 - RÉGLEMENTATION

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER	P.17
CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE	P.17
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE	P.18
GESTION DES DÉCHETS	P.19
GARDIENNAGE - COMMISSION DE SÉCURITÉ	P.20
INFLAMMABILITÉ DES MATÉRIAUX	P.21

## RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER

Interdiction de fumer dans les Halls : au montage – démontage et pendant le Salon

**Respecter les allées de circulation :** elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

**Assurer en permanence** : le nettoyage et l'entretien de son espace et de sa zone périphérique

**Le levage et le transport de personnel** ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

## Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour



## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

## Un seul et unique numéro: 07 60 31 47 19

## En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

## En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours. Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels. Evacuer et se réunir en extérieur.

## **NUMÉROS UTILES**

HÔPITAL (Accueil urgence)	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON	
CENTRE DE LA MAIN	02 41 86 86 41

# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

























#### **VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
   Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

  - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
    Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
    Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr





www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



## **GESTION DES DÉCHETS**

## IMPORTANT! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers, lieu d'accueil de ces événements, vous propose une organisation de la gestion des déchets.

## PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Deux unités de tri et de valorisation des déchets seront mises en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation : devant Novaxia / derrière Grand Palais :

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :

- Carton
- Verre
- Matières non valorisables (déchets ménagers et autres déchets non valorisables).
- Biodéchets
- Plastique

#### Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans chaque unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

## PENDANT LE SALON

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

## **GARDIENNAGE - COMMISSION DE SÉCURITÉ**

## GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage de nuit à partir du dimanche 5 février à 18h au mardi 7 février à 21h.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements des espaces d'exposition qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

#### **QUELQUES CONSEILS:**

Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les espaces d'exposition durant l'ouverture. **N'y laisser aucun objet de valeur** en votre absence.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Pendant le Salon, nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques).

Pour le démontage, nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le mardi soir.

## **COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Comme toutes les manifestations similaires, les Salons des Vins, et avec eux leurs exposants, sont tenus de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

## La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le lundi 6 février dès 8h.

Vous devrez être présents sur votre espace, ou représentés par une personne qualifiée. Toutefois, le chargé de sécurité agréé par le Salon des Vins de Loire examinera la conformité des espaces dès le dimanche 5 février.

## **CHARGÉ DE SÉCURITÉ:**

SARL PLUYETTE - LEMARCHAND - 4 place du Général Clémenceau - 85100 LES SABLES D'OLONNE Bruno BEUNEUX Tél : 06 79 21 89 71

## **MATÉRIAUX**

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

M0 ou A normes Européennes = Incombustible

M1 ou B normes Européennes = Non inflammable

M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR	
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a <b>M3</b> )	
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux <b>M3</b> (ou Labels sur matériaux)	
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b> ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application	
Moquettes au sol	Naturel : <b>M4</b> ou <b>E</b> normes Européennes Synththétique : <b>M3</b> ou <b>D</b> normes Européennes	Procès-verbaux	
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou cetificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application	
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b>	
Peintures	Sur support <b>M0</b> , <b>M1</b> ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support	
Décoration flottante (papier, carton)	<b>M1</b> ou ignifugé ou <b>B</b> normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application	
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux <b>M1</b>	
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée		
Mobilier	Gros mobilier : <b>M3</b> ou <b>D</b> Structure légère : <b>M3</b> ou <b>D</b> Rembourrage : <b>M4</b> ou <b>E</b> Enveloppe : <b>M1</b> ou <b>B</b>	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)	
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture	
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité	



# 5 - ANNEXES SALON DES VINS DE LOIRE

ASSURANCE	P.23
APPLICATION WEB ET MOBILE	P.24
SCAN DE BADGES	P.25
BON DE COMMANDE SALON DES VINS DE LOIRE	P.26
RÉTROPLANNING ESPACE DE LIBRE DÉGUSTATION	P.27-28

## **ASSURANCE SALON DES VINS DE LOIRE**

« L'exposant doit obligatoirement souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une Assurance Responsabilité Civile générale (activité « exposant ») et une Assurance Dommages aux Biens.

## A minima, seront donc couverts:

Les dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non consécutifs) causés à tous tiers, les incidents notamment pendant le montage et le démontage (conformément aux dates indiquées au présent dossier), les risques matériels du stand et les installations de l'exposant (produits, mobiliers, décoration...).

Le montant minimum de garantie est d'1,5 M € par sinistre (montant minimum porté à 7,5 M € par sinistre spécifiquement en dommages corporels).

Pour valider son inscription, l'exposant doit en fournir l'attestation ».

## APPLICATION WEB ET MOBILE

Cette application web et mobile vous permettra d'augmenter votre visibilité et de générer des contacts avant, pendant et après le salon.



- Des prises de RENDEZ-VOUS BtoB : Les visiteurs du Salon pourront vous envoyer des demandes de rendez-vous directement depuis la plateforme, afin de vous rencontrer sur votre stand pendant le Salon. Gérez votre agenda de disponibilité depuis la plateforme et profitez d'une nouvelle façon de rentrer en contact avec vos clients et prospects. Seuls les exposants ayant communiqué le souhait d'utiliser cette fonctionnalité en bénéficient.
- ▶ Un ANNUAIRE des exposants totalement repensé avec moteur de recherche multicritères, logo de votre entreprise, images ...
- Un CATALOGUE répertoriant les vins, bières, cidres et spiritueux
- Un CATALOGUE répertoriant les activités oenotouristiques
- Un catalogue d'OFFRES D'EMPLOI

## Votre espace exposant sur l'application

Accédez à votre espace exposant en cliquant sur <u>ce lien</u> afin de compléter votre fiche entreprise, publier vos matériels, produits et services, gérer les demandes de rendez-vous des visiteurs, répondre à leurs messages, consulter les statistiques de visite etc. Un guide pratique vous sera envoyé par mail d'ici quelques semaines afin de vous guider dans l'utilisation de l'application durant le Salon. Vous avez également reçu un guide de connexion à l'application. Si ça n'est pas le cas, vous pouvez nous le signaler à daevents@destination-angers.com



# Prolongez le Salon des vins et augmentez vos opportunités commerciales!

- Votre fiche entreprise et vos produits/services restent accessibles aux visiteurs même après le Salon!
- Les visiteurs peuvent vous contacter avant, pendant et après le Salon Pour toute demande d'assistance sur l'application web et mobile, n'hésitez pas à nous contacter à support@sival-angers.com



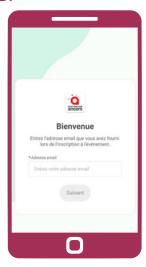
## SCAN DE BADGES (Pour les exposants ayant commandé le pack prospection visiteurs)



L'application Web et Mobile du Salon des vins de Loire vous permet désormais de scanner le QR code des visiteurs et ainsi de récolter leurs coordonnées de manière instantanée. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter des commentaires / notes sur vos contacts (A rappeler/envoyer un devis, prendre rendez-vous...). Une fois vos contacts scannés, vous pouvez en exporter la totalité en un seul fichier Excel depuis votre espace exposant de l'application.

## Télécharger l'application et se connecter

l'application Téléchargez mobile Destination Angers Events sur l'app store ou le google play store. Connectezvous en utilisant le mot de passe choisi lors de création de votre compte ou définissez-en un s'il s'agit de votre première connexion.



## Scanner un badge

l'option de scan de badges en cliquant l'onglet en bas à droite de l'écran et scannez le badge d'un de vos visiteurs. Vous récoltez ainsi ses

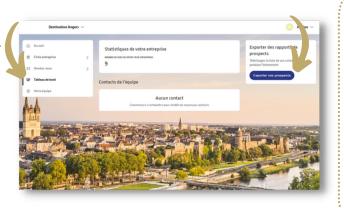
informations et pouvez ajouter des annotations.





Récupérer les données

Après avoir scanné les badges de vos prospects, rendez-vous dans votre navigateur web sur espace exposant. votre Sélectionnez l'onglet "tableau de bord" puis "exporter vos contacts". Vous téléchargez fichier Excel ainsi un comprenant la totalité de vos contacts ainsi que annotations.





Accédez à la liste de vos contacts depuis l'application mobile en cliquant sur votre profil en bas à droite de l'écran puis sur l'onglet "mes contacts"



## **SALON DES VINS DE LOIRE 2023**

## **BON DE COMMANDE**



EXPOSANT:	
CODE CLIENT :	STAND :

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	QUANTITÉ	PU HT	PU TTC*	TOTAL TTC
E-INVITATION (50€ le lot de 10)*				
- Français / Anglais		50€	55€	
E-BADGES EXPOSANTS		5€	6€	
OUTILS DE COMMUNICATION				
KIT MÉDIA PLAN-LISTE				
Votre logo sur le plan-liste des exposants		500€	600€	
OPTIMISEZ VOTRE ACCUEIL CLIENT				
- Espace Lounge		300€	360€	
- Loge VIP		800€	960€	
APPLICATION WEB ET MOBILE				
- Kit prospection visiteurs		120€	144 €	
- Kit visibilité des cuvées		70€	84€	
- Kit visibilité du Domaine		190€	228€	
PRESTATIONS A LA CARTE				
- Présentation d'un service ou produit supplémentaire		40 €	48€	
- Fond d'accueil personnalisé sur votre fiche entreprise		50€	60€	•••••
- Logo application web et mobile	••••••	100€	120€	
- Bandeau vertical publicitaire sur fiche entreprise		70€	84€	
- Bandeau horizontal homepage		200€	240€	
- Vidéo de présentation sur la fiche entreprise		50€	60€	
- Notification « Push »		50€	60€	•••••
- Encart pub vertical sur la page d'accueil et plein écran sur l'application mobile		500€	600€	
* Base TVA 20% (Taux en vigueur au 01/01/2014) et 10 % pour les e-invitations.		T	OTAL TTC*	

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

## **BON DE COMMANDE A RETOURNER:**

- par courrier, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre d'Angers Loire Tourisme Expo Congres (Altec)
- ou par mail accompagné de l'ordre de virement à : pierrejoris.gabory@destination-angers.com

Paiement par virement bancaire à notre banque :

CRÉDIT MUTUEL D'ANJOU : IBAN : FR 76 - 1027 8394 4900 0250 5380 147 - BIC : CMCIFR2A

(Merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement)

Date:

Signature et nom du commanditaire :



# RETROPLANNING 2023 ESPACE DE LIBRE DEGUSTATION

## ENREGISTREMENT DE VOS VINS VIA LA PLATEFORME WEB ET MOBILE

## Dernière quinzaine de novembre 2022

Enregistrement sur la plateforme web et mobile du Salon : <a href="https://eventsapp.destination-angers.com">https://eventsapp.destination-angers.com</a>

- Connectez-vous et rendez-vous sur votre Espace Exposant en suivant le Guide d'Utilisation ci-joint.
- Dans le menu de gauche, cliquez sur « Fiche entreprise » puis sur « Vins Espace de Libre Dégustation »
- Tout à droite de la page qui s'ouvre, cliquez sur « Ajouter » pour commencer l'enregistrement d'un premier vin, puis remplissez le formulaire. Répétez l'opération pour enregistrer votre second échantillon.
- Vous pouvez retourner sur votre espace et modifier vos informations quand vous le souhaitez.

→ Clôture des inscriptions : <u>Dimanche 18 décembre</u>

## RECEPTION DE VOS ETIQUETTES

## Au plus tard, le mercredi 11 janvier 2023

• Vous recevrez par voie postale les étiquettes à accoler sur vos cartons.



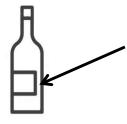
4 bouteilles par vin présenté devront nous être adressées.

Pour des raisons logistiques, n'envoyez qu'un type de vin par carton.

Ex : si vous présentez 2 vins, nous vous demandons de nous livrer 2 cartons de 4 bouteilles.

## Attention : les cartons sans étiquettes ne seront pas acceptés

• Sous le même pli vous recevrez également les étiquettes portant un numéro d'échantillon. Merci de les accoler au dos de vos bouteilles comme ci-après :







# RETROPLANNING 2023 ESPACE DE LIBRE DEGUSTATION

## DEPOT D'ECHANTILLONS AU PARC EXPO // PENDANT LE SIVAL : 17 – 18 – 19 JANVIER 2023

PARC DES EXPOSITIONS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

Dépôt en main propre à l'Administration du Parc Expo: 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Attention, pas de livraison par un transporteur, le véhicule ne pourra entrer dans l'enceinte du Parc.

## LIEUX DE DEPOT D'ECHANTILLONS > VENDREDI 20 JANVIER 2023 AU PLUS TARD (les vins livrés après le 20/01 ne seront plus acceptés)

LVVD - Boulevard Pierre Huet - 44330 VALLET Du lundi au Vendredi : 8h – 12h / 14h – 18h

02.40.36.69.26 - lvvd@lvvd.fr

SYNDICAT DES PRODUCTEURS SAUMUR-CHAMPIGNY - 49 rue du Marechal Leclerc - 49400 SAUMUR Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30 - Mercredi : 9h-12h30 02.41.51.16.40 - contact@vins-de-saumur.com

02.41.51.16.40 - contact@vins-de-saumur.com

FEDERATION DES ASSOCIATIONS VITICOLES (local des capsules) - 35 D Allée des Pins — 41000 BLOIS Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h 02.54.74.76.66 — jouanneau.fav@orange.fr

AX'VIGNE - 16 rue André Boulle — 41140 NOYERS-SUR-CHER 02.54.75.16.00 — <u>axvigne.touraine@axvigne.com</u>

#### Pour les vignerons de Bourqueil et Saint Nicolas de Bourqueil UNIQUEMENT

COOPERATIVE DE SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL- 10 - 12 rue du vieux chêne — 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL Lundi au vendredi : 8h00 - 12h / 13h30 - 17h30 02.47.97.75.07 - contact@stnicolasdebourgueil.fr

## Pour les adhérents du BIVC UNIQUEMENT

BIVC - 9 route de Chavignol - 18300 SANCERRE Du lundi au Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 02.48.78.51.07 — contact@vins-centre-loire.com

## ENVOI ou DEPOT D'ECHANTILLONS : Mercredi 25 et jeudi 26 Janvier 2023 - UNIQUEMENT

PARC DES EXPOSITIONS – **PORTAIL 5** (à communiquer au transporteur) Espace de Libre Dégustation- Salon des Vins de Loire Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

Les vins livrés après ces dates ne seront plus acceptés

Mercredi 25 et Jeudi 26 janvier : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

 $Contact: V\'{e}ronique\ DAUTRICHE\ -\ 02.41.93.40.40\ -\ \underline{veronique.dautriche@destination-angers.com}$ 

Attention, les dépôts d'échantillons de vins le lundi 6/02 ne seront pas acceptés

## REAPPROVISIONNEMENT DURANT LE SALON

#### Lundi 6 et mardi 7 février 2023

Nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace de Libre Dégustation régulièrement afin de <u>vérifier que votre</u> <u>vin est toujours à la dégustation</u>.

Si vos bouteilles ont été dégustées et que vous souhaitez en proposer à nouveau, vous avez la possibilité de le faire en rapportant une bouteille et en la confiant aux personnes en charge de la tenue de l'Espace de Libre Dégustation.

Par ailleurs, vous aurez la possibilité, mardi entre 17h et 18h de récupérer vos bouteilles non dégustées.

# SALON DES VINS DE LOIRE - LEVÉE DE LA LOIRE SALON DES VINS DEMETER

**NAVETTES GRATUITES / GARE - PARC DES EXPOSITIONS ANGERS** 

Lundi 6 et Mardi 7 février 2023

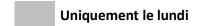
DÉPART DE LA GARE			
GARE	Arrêt Place Lorraine Hôtel d'Anjou	Parc Expo Entrée 1 AMPHITEA	
9h15	9h30	9h45	
9h45	10h00	10h15	
10h30	10h45	11h00	
11h30	11h45	12h00	
12h30	12h45	13h00	
13h30	13h45	14h00	
14h30	14h45	15h00	
15h30	15h45	16h00	
16h30	16h45	17h00	
17h30	17h45	18h00	

<b>DÉPART DES SALONS</b>			
Parc Expo Entrée 1 AMPHITEA	Arrêt Foch - Maison Bleue	GARE	
9h55	10h15	10h30	
10h55	11h15	11h30	
12h00	12h15	12h30	
13h00	13h15	13h30	
14h00	14h15	14h30	
15h00	15h15	15h30	
16h00	16h15	16h30	
17h00	17h15	17h30	
18h00	18h15	18h30	
19h00	19h15	19h30	









## **HORAIRES VISITEURS**

Lundi 6 février : 10h - 19h Mardi 7 février : 10h - 18h

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Dans le Grand Palais (sous le restaurant)

Du dimanche 5 février de 14h à 19h, au mardi 7 février 2023.

Horaires d'ouverture p.7 Tél: 02 41 93 40 30

## **COMMISSION DE SÉCURITÉ**

Visite de la Commission de Sécurité : Lundi 6 février par la société PLUYETTE - LEMARCHAND, Chargé de Sécurité M. BEUNEUX

Tél: 06 79 21 89 71

## **GARDIENNAGE DE NUIT**

À partir du dimanche 5 février à 18h jusqu'au mardi 7 février à 21h.

## HORAIRES MONTAGE DÉMONTAGE

MONTAGE		
Lundi 6		
7h30 - 9h30 Accès portail 3 + parking 5		

DÉMONTAGE		
Mardi 7	Mercredi 8	
18h30 - 21h	8h - 18h	

Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 Aucun démontage ne sera autorisé avant

- >> Accès aux portails, page 8 et plan page 10
- >> Liste des prestataires, page 14

## Retrouvez toutes les informations pratiques sur :

www.salondesvinsdeloire.com www.laleveedelaloire.com www.demeter.fr